

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement au grade
d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
Session 2016

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013



Contenu

I-PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE	4
2.1 CHIFFRES CLES.....	4
2.2 STATISTIQUES.....	4
III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	5
IV. PHASE D'ADMISSIBILITE	5
4.1 ORGANISATION GENERALE	5
4.2 EPREUVE.....	5
4.3 RESULTATS D'ADMISSIBILITE.....	6
V. PHASE D'ADMISSION	6
5.1 ORGANISATION GENERALE	6
5.2 EPREUVE.....	6
5.3 RESULTATS D'ADMISSION	7
VI. CONCLUSION	7
6.1 STATISTIQUES.....	7
6.2 COMMENTAIRES	8



I-PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé en 2016 l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, grade intitulé adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe par application de l'accord "Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations" (PPCR) à compter du 1^{er} janvier 2017.

✓ **Conditions d'accès (avant le 1^{er} janvier 2017)**

Cet examen d'avancement de grade est ouvert aux adjoints d'animation de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

✓ **Rappel des fonctions**

Les adjoints territoriaux d'animation interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement. Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

✓ **Organisation**

L'examen est organisé par le CDG31, tous les 2 ans.

✓ **Zone de conventionnement**

Cet examen professionnel a été organisé par le CDG31 en convention avec les centres de gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, et du Tarn.

✓ **Composition du jury**

Collège des élus :

- 1 Conseiller Départemental, Administrateur du CDG31, Président du Jury,
- 1 Adjoint au Maire, Suppléant du Président,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Chef de service à la Direction de l'Education d'une commune,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 ancien Directeur de l'Animation socio-culturelle d'une commune, à la retraite,
- 1 Responsable de Service Enfance Jeunesse d'une commune.

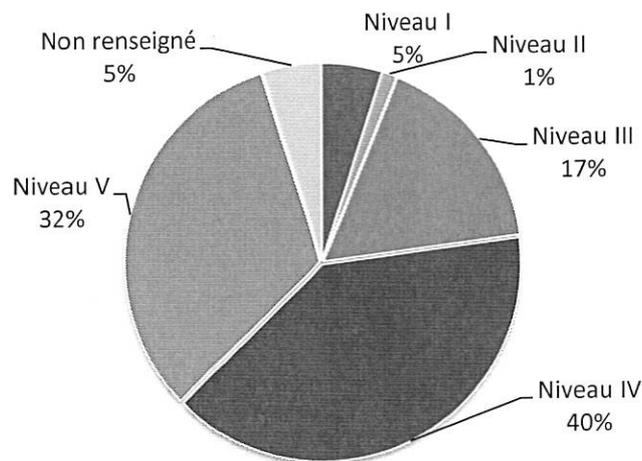
II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE

2.1 CHIFFRES CLES

		Total
Nombre d'inscrits		83
Présents aux épreuves d'admissibilité	Nbre	66
	%	79,52 %
Admissibles		64
Présents aux épreuves d'admission	Nbre	61
	%	95,3 %
Admis		50
Taux de réussite (admis/présents écrit)		75,8 %

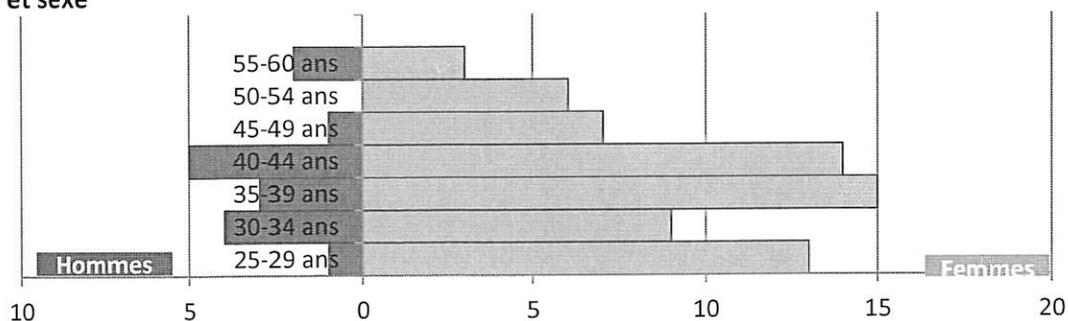
2.2 STATISTIQUES

✓ Niveau de diplômes



61% des candidats détiennent un diplôme ou titre classé au moins au niveau V, niveau requis pour l'accès au concours externe d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

✓ Age et sexe

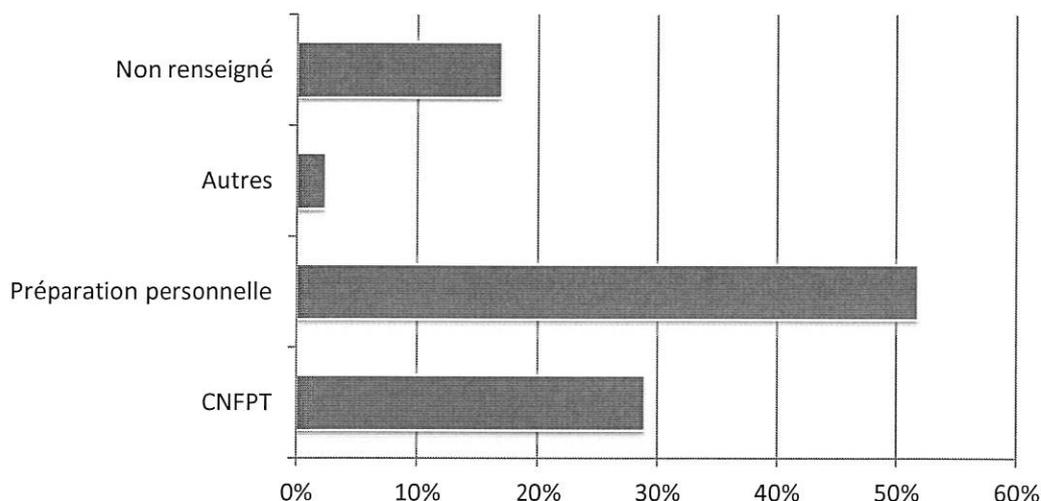


95% des inscrits sont des femmes de 25 à 50 ans.

✓ Origine régionale

L'ensemble des candidats sont originaires de l'ex-région Midi-Pyrénées.

✓ Préparation des candidats



29% des candidats ont déclaré avoir suivi une préparation au CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

4.1 ORGANISATION GENERALE

L'épreuve écrite s'est déroulée sans incident particulier le mardi 22 mars 2016 à Ramonville Saint-Agne.

4.2 EPREUVE

✓ Intitulé

L'épreuve écrite consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (Durée : 1h30 - Coef : 2).

✓ Thématique du sujet : Le PEDT

A l'aide de 4 documents supports (3 textes réglementaires et un guide pratique), les candidats devaient répondre à 5 questions relatives au projet éducatif territorial.

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve de réponses à des questions constitue l'unique épreuve écrite de l'examen d'avancement au grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Elle vise à évaluer les capacités de compréhension du candidat à analyser les informations contenues dans différents documents et à en retranscrire les idées principales.

✓ Production attendue des candidats

L'épreuve ne consiste pas en une épreuve purement rédactionnelle. Les réponses attendues peuvent également prendre la forme de tableaux ou de graphiques, des calculs basiques, comme le calcul de pourcentages.

4.3 RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 9 mai 2016 à 14h00 au CDG31.

✓ Analyse des résultats

Epreuve	Présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Réponses à 3 à 5 questions	66	53	2	11,89	18	1,5

80,3 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. La moyenne générale se situe à 11,89/20. 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

✓ Les constats des correcteurs

Tous les éléments de réponses figuraient dans le dossier documentaire. Cependant, il apparaît que les candidats n'ont pas pris le temps ou n'ont pas su analyser l'ensemble des documents. Les réponses sont souvent peu argumentées, les candidats donnant l'impression de se contenter du minimum. Pour certains, les réponses apportées sont confuses et mettent en relief un manque de connaissances réglementaires.

V. PHASE D'ADMISSION

5.1 ORGANISATION GENERALE

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées, sans incident particulier, les 31 mai et 3 juin 2016 dans les locaux du CDG31.

5.2 EPREUVE

✓ Intitulé de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve (Durée : 15 min. dont 5 min. au plus d'exposé - coef : 3).

✓ Composition du jury

Le jury a été scindé en 2 sous-jurys de 3 membres de chaque collège (élu, fonctionnaire, personnalité qualifiée).

✓ Objectifs de l'épreuve

Le jury cherche à évaluer, tout au long de l'entretien, les qualités attendues d'un bon professionnel.

✓ **Prestation attendue des candidats**

Ainsi, au-delà de ses connaissances, le candidat doit faire preuve des qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les missions dévolues à un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

5.3 RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission a eu lieu le 3 juin 2016.

✓ **Statistiques globales des épreuves d'admission**

Epreuves	Présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Entretien	61	49	0	12,70	18	5

✓ **Constats des jurys**

Le niveau de candidats était globalement bon, si l'on en juge par les exposés présentés et les motivations exprimées, certains présentant parfois des parcours atypiques.

80,3 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Les plus faibles n'ont pas assez préparé leur exposé de 5 minutes et ont présenté des lacunes dans la connaissance de l'environnement professionnel et territorial.

✓ **Admission**

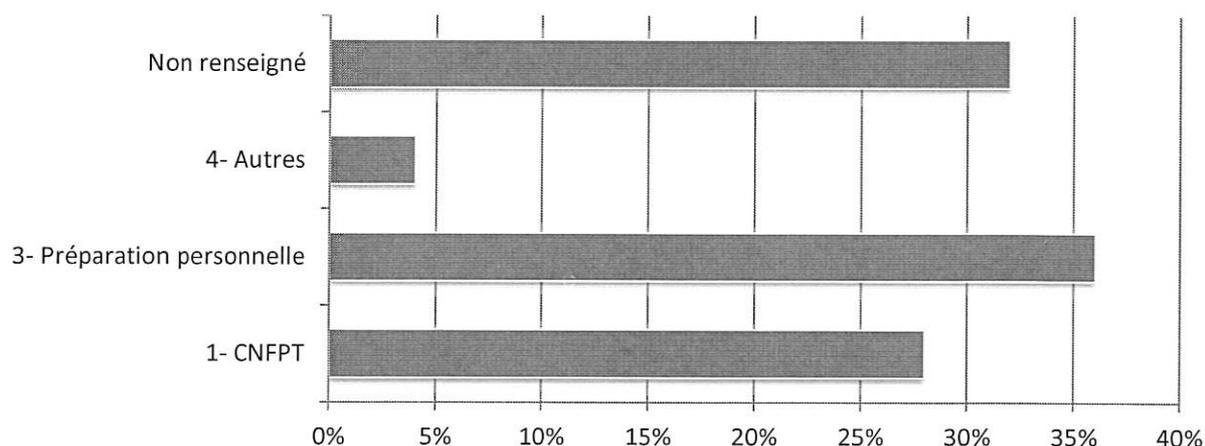
Après examen des résultats, 11 candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves n'ont pas été admis.

50 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves et ont été déclarés admis.

VI. CONCLUSION

6.1 STATISTIQUES

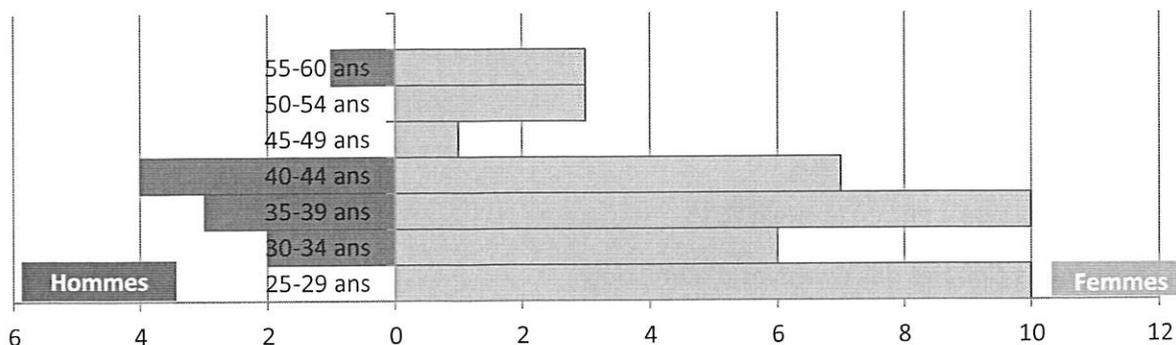
✓ **Préparation des lauréats**



28 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.



✓ Age et sexe



80% des lauréats sont des femmes de 25 à 60 ans. Les lauréats hommes appartiennent quasiment tous aux tranches d'âges 30-44 ans.

✓ Origine géographique des lauréats

Les lauréats sont tous originaires de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

6.2 COMMENTAIRES

✓ Profil type

Le profil type du lauréat de cet examen est plutôt une femme de 25 à 40 ans, de niveau bac.

✓ Niveau de connaissances

Le jury observe un bon niveau général des candidats inscrits à cette session 2016, comme en témoigne le taux de réussite important de 75,8%.

Les candidats se sont dans l'ensemble bien préparés aux épreuves de l'examen.

Le jury regrette cependant, que la majorité des candidats omettent ou négligent de compléter le document retraçant leur parcours professionnel. Ce document, fourni par le candidat au moment de son inscription, est remis au jury préalablement à l'épreuve et lui permet de situer le candidat préalablement à l'entretien débutant par un exposé.

Faisant état de parcours professionnels et de profils différents, les candidats de cette session évoluent plus dans le secteur de l'enfance que dans celui de la jeunesse. Aucun n'a ainsi présenté de missions effectives dans le domaine socio-culturel, très prégnant auprès de publics adolescents.

Les lauréats ont su démontrer leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, par l'expression de leur projet professionnel et leur degré d'implication.

La Présidente du jury,

Véronique VOLTO